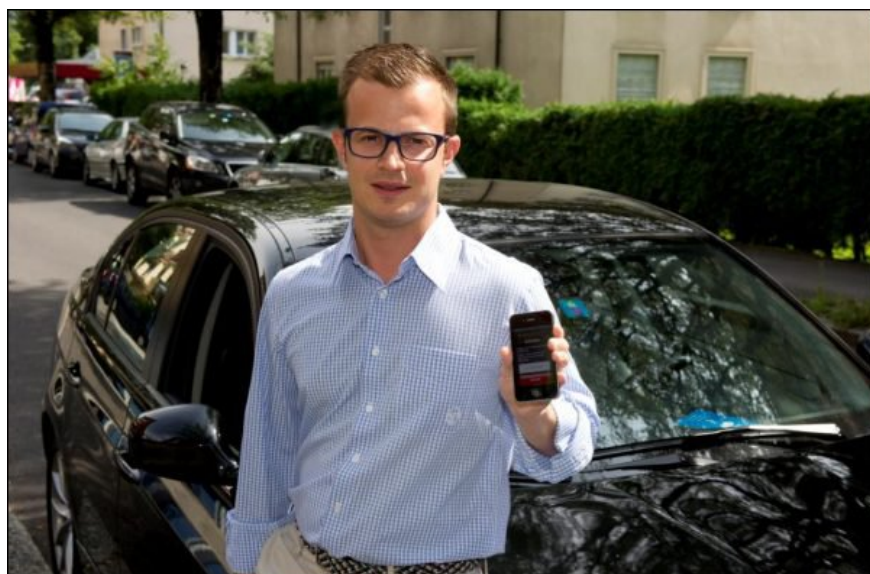


# Des apps illégales en vente

par Joël Espi - Des systèmes pour smartphones révélant la présence de radars restent commercialisés en dépit de leur interdiction, dans le cadre du programme de sécurité routière Via Sicura.



Zeljko Ilic a téléchargé gratuitement Trafic Live CH il y a un an. Il se plaint des méthodes contestables des télévendeurs.

Trapster, Radars Live, Waze, Trafic Live CH, NRadar... Ces noms vous sont peut-être étrangers, mais il sont connus de nombreux usagers de la route. Il s'agit d'applications pour smartphones qui permettent de localiser radars et contrôles de police en Suisse.

«Envoyer un message à un ami pour signaler un radar est permis. Tout le reste est interdit», rappelle pourtant Guido Biemann, de l'Office fédéral des routes. Avec la mise en œuvre des premières mesures du programme de sécurité routière Via Sicura en janvier, la loi s'est durcie. Mais certaines apps se sont adaptées: elles ont troqué le terme «radar» pour celui de «zones amendables». Et Trafic Live CH a déménagé de Morges vers la Tunisie...

L'efficacité de ce système est aléatoire: ce sont les usagers eux-mêmes qui fournissent les infos, via une centrale. En outre, ces apps fonctionnent selon des méthodes commerciales déroutantes. Leur utilisation est gratuite pour quelques jours. Après quoi leur coût peut dépasser les 100 fr. par an. Les sociétés qui les gèrent n'hésitent pas à recourir à des télévendeurs afin de convaincre les utilisateurs de payer (voir encadré).

Pourquoi ne pas agir? «C'est comme la drogue. L'interdiction n'empêche pas d'en acheter», explique Véronique Fontana, avocate spécialisée en circulation routière. La police vaudoise note qu'il est impossible pour les agents de savoir qui utilise une telle app. «Si un policier voit qu'une personne utilise son portable au volant, le conducteur ne va pas lui expliquer en plus que c'est pour repérer les radars», ajoute le porte-parole, Philippe Jatton.

## Des méthodes plutôt contestables

Zeljko Ilic (photo) a téléchargé gratuitement Trafic Live CH il y a un an. Après quelques jours, un opérateur l'a appelé et convaincu d'essayer l'application au prix de 99 fr. pour 15 mois. Il a précisé au téléphone qu'il ne souhaitait pas que son contrat soit reconduit automatiquement. En juin dernier, il a tout de même reçu une facture. Refusant de payer, il s'est plaint auprès d'Apple et d'un service juridique. Toutefois, selon la Fédération romande des consommateurs, ces pratiques demeurent légales. Les usagers sont encouragés à garder une trace écrite des accords passés.

### Comparer les caisses maladie



Calculer une offre maintenant!

